

## 10 juin 2021- Audience intersyndicale avec Madame le recteur de l'académie

*Visioconférence en présence des responsables des organisations syndicales représentatives des maîtres du public et du privé, des responsables des différents services du Rectorat du Nord et du Pas-de-Calais.*

En propos introductif, Madame Valérie CABUIL tient à remercier l'ensemble des personnels pour leur investissement tant en présentiel qu'en distanciel.

### Consignes sanitaires

---

Les collèges accueillent de nouveau l'ensemble des élèves mais les lycées resteront certainement en demi-jauge jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le protocole sanitaire reste applicable en classe (masque obligatoire, distanciation physique, pas de brassage des élèves, aération des locaux et désinfection...). Si des cas Covid sont avérés, la classe ferme pour une durée de 7 jours.

Les réunions de plus de 6 personnes sont à nouveau autorisées, avec toutefois une jauge recommandée de 4m<sup>2</sup> par personne. La même règle s'applique aux conseils de classe.

Les sorties pédagogiques sont de nouveau possibles (sans nuitées jusqu'au 20 juin) et les Portes Ouvertes peuvent avoir lieu dans le strict respect des règles sanitaires.

### Examens

---

Les chefs de centres ont reçu des consignes quant à l'aération des salles d'examens.

Madame le Recteur rappelle que les établissements ont été laissés libres de libérer leurs élèves avant les examens et que, de fait, cela a entraîné des disparités.

En ce qui concerne les convocations pour le DNL, elles sont arrivées sur les boîtes académique le week-end pour le lundi. Elle reconnaît un dysfonctionnement et engage ses services à envoyer les prochaines bien en amont, pour éviter le même problème pour les autres épreuves. Les collègues en difficultés pour l'organisation des examens ont eu la possibilité d'appeler un numéro dédié (réseau saturé, système à revoir).

Pour les oraux de Français, les convocations sont parties ce 10 juin et celles du grand oral sont en cours d'impression. Il est important de tenir compte des personnels vulnérables en ASA qui ne peuvent pas être convoqués, ce qui engendre un cumul du nombre de copies pour certains.

Dans d'autres académies, les élèves peuvent sortir avant la fin des épreuves, ce n'est pas le cas à Lille. Les syndicats précisent que pourtant, des textes existent. Madame le recteur assure qu'elle va revoir sa position.

À la question « *ne croyez-vous pas que des élèves positifs à la Covid risquent de ne pas le déclarer pour éviter d'aller au rattrapage ?* », Madame CABUIL répond qu'elle espère que les jeunes auront un esprit citoyen.

### Concernant les ASA

---

Le dispositif d'ASA pour les personnels vulnérables reste en vigueur.

Les collègues en ASA n'ont pas à télétravailler ni à être convoqués. Pas besoin non plus de faire un certificat médical, comme certains chefs d'établissement le demandent. Il n'est pas non plus acceptable de demander aux enseignants de se faire vacciner pour pouvoir reprendre le travail en présentiel. Dernier point, les enseignants peuvent bénéficier d'une ASA pour se rendre en centre de vaccination.